

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNE DE WIMEREUX
Département du Pas-de-Calais
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 04 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre,
le quatre décembre à dix-huit heures et trente minutes.

Le Conseil Municipal de la commune de WIMEREUX, légalement convoqué, s'est
assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur
DUBAËLE Jean-Luc, Maire.

DÉLIBÉRATION N° 20241204_3

↳ Procédure budgétaire d'autorisation de dépenses en section d'investissement
pour l'exercice 2025 - Budget général de la Ville.

Date de la convocation

▪ 28 novembre 2024

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 29.

Présents

MM. BOUTLEUX Guy, JOUGLEUX Jean-Luc, Mme Cécile DUQUESNE, M. JOLIE Pascal, Mme KOROL
Renée, M. DEVIN Serge, Mme NOURTIER Fabienne, M. BUTCHER Gérard, Mmes BAILLARD Sylvie,
LAVIEVILLE Chantal, M. SAMUEL Jean-Michel, Mmes BERNARD Sabine, NOËL Laure,
MM. SENEAL Yannick, MARLOT Loïc, Mme ROUSSEAU Marie-José, MM. SERGENT Didier, IVART
Yves.

Absents excusés ayant donné procuration

Mme BARDEAUX Sandrine	à	M. BOUTLEUX Guy
Mme DREUSLIN Estelle	à	Mme DUQUESNE Cécile
Mme DAUSQUE Ludivine	à	M. JOUGLEUX Jean-Luc
M. LEPRETRE Médéric	à	M. JOLIE Pascal
Mme GUILLOU Elodie	à	Mme KOROL Renée
Mme HEMBERT Axelle	à	Mme ROUSSEAU Marie-José
Mme REBOUL Sophie	à	M. SERGENT Didier

Absente excusée sans procuration

Mme SAUVAGE Edith
M. LAMIRAND Christophe

Absent non excusé

M. PORTUESE Aurélien.

A été nommé secrétaire de séance

M. DEVIN Serge

SERVICE RESSOURCES

PROCEDURE BUDGETAIRE D'AUTORISATION DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT POUR L'EXERCICE 2025 - BUDGET GENERAL DE LA VILLE
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en référence à l'Article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'Exécutif de la Collectivité Territoriale peut, jusqu'à l'adoption du Budget Primitif, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider ou mandater les dépenses d'investissement, dans la limite d'¼ des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (en dehors des crédits de remboursement du capital de la dette).

Au Budget Primitif 2024 de la Ville avait été inscrite une somme globale de **12 035 916,52 € (douze millions trente-cinq mille neuf cent seize euros et cinquante-deux centimes)** en investissement (hors chapitre 16 « Emprunts et Dettes Assimilées » et opérations d'ordre). C'est donc un plafond de dépenses de **3 008 979,13 € (trois millions huit mille neuf cent soixante-dix-neuf euros et treize centimes)** qui peut être consommé pour l'exécution des opérations en cours ou urgentes.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		EUROS
20-2031-020	Frais d'études	200 000,00
20-2031-312	Frais d'études	100 000,00
20-2031-313	Frais d'études	50 000,00
20-2031-7222	Frais d'études	10 000,00
20-2031-76	Frais d'études	300 000,00
20-2031-845	Frais d'études	200 000,00
20-2033-020	Frais d'insertion	50 000,00
20-2051-020	Concessions et droits similaires	100 000,00
21-21311-020	Constructions – Bâtiments publics - Hôtel de Ville	100 000,00
21-21312-212	Constructions – Bâtiments publics - Bâtiments Scolaires	100 000,00
21-21313-4222	Constructions – Bâtiments publics - Bâtiments Sociaux	100 000,00
21-21314-321	Constructions – Bâtiments publics - Bâtiments Sportifs	100 000,00
21-21318-020	Constructions – Bâtiments publics - Autres bâtiments publics	100 000,00
21-21534-814	Réseaux divers - Réseaux d'électrification	100 000,00
21-21578-822	Matériel et outillage de voirie - Autres matériel & outillage voirie	100 000,00
21-21828-020	Autres matériels de transport	100 000,00
21-21831-212	Matériel informatique scolaire	50 000,00
21-21838-020	Autre matériel informatique	100 000,00
21-21841-212	Matériel de bureau et mobilier scolaire	50 000,00
21-21848-020	Autres matériels de bureau et mobiliers	50 000,00
21-2188-020	Autres immobilisations corporelles	100 000,00
23-2313-020	Immobilisations corporelles en cours - Constructions	400 000,00
23-2315-845	Immobilisations corporelles en cours - Installations, matériel et outillage technique	400 000,00
TOTAL GENERAL		2 960 000,00

- 3/N° 3 -

Compte-tenu de la nécessité d'assurer la continuité des chantiers en cours ou qui vont démarrer, Monsieur le Maire demande à l'Assemblée d'autoriser le recours à cette procédure.

En conséquence,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Le Conseil Municipal,

AUTORISE l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses ci-dessus inscrites.

Pour extrait certifié conforme,

Le secrétaire de séance,

Le Président de séance,

L'Adjoint au Maire,
Serge DEVIN.

#signature#